



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 11

Réunion téléphonique du : 20 janvier 2020.

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : Mmes Yvette BOTTE, Marie Rose CASTEL. MM. Thierry BLONDEL Dany COLE, Pierre LECORNU, André MAROLLE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET, Jean Marc VAUTIER.

Membres excusés : MM. Gérard DUVAL, Jean Pierre LEEVE.

Membres absents : MM. Gérard DEMARRE, Gérard LELIEVRE.

Assiste à cette réunion : M. Jean Pierre GALLIOT, référent du pôle sportif du DFSM,

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est aussi le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

Critérium Vétérans : à compter de la saison 2019/2020, les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements. Cette mesure ne s'applique pas pour **la coupe Vétérans André Strappe** ou 14 joueurs au maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal n° 10 et de son annexe du 07 janvier 2020, mis en ligne le 15 janvier 2020.

§§§§

CIVILITES

VOEUX

Le Président et les membres de la commission présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année :

- à M. le Président du DFSM ;
- à MM. les Vice-Présidents du DFSM ;
- aux membres du Comité de Direction du DFSM ;
- aux personnels Administratifs, Financiers et techniques du DFSM ;
- aux Présidents et Membres des Commissions du DFSM ;
- aux Président(e)s, Dirigeant(e)s, Joueuses et joueurs du DFSM ;
- aux Educateurs, Arbitres et Délégués du DFSM.

§§§§

A 18 h 30, le Président de la commission ouvre la séance en renouvelant ses vœux à chacune et chacun, il souhaite la bienvenue aux membres de la commission, espère que toutes et tous ont passé d'excellentes fêtes de fin d'année pour reprendre en forme cette deuxième partie de saison.

Concernant les procès-verbaux, le format de présentation des PV mis en place depuis le début de la saison 2019/2020 donne satisfaction aux membres de la commission et surtout donne plus de visibilité aux clubs lors de la lecture de ceux-ci.

Notre responsable de pôle, Jean Pierre Galliot, est satisfait du travail réalisé par la commission et adresse ses félicitations à celle-ci.

A noter, que la journée de championnat du 15 décembre 2019 entièrement a été reportée, se jouera le 1^{er} mars 2020. Les journées des Coupes du DFSM, suite aux intempéries, ont été également replacées. Le calendrier général a été modifié en ce sens. Il reste à espérer que de nouvelles intempéries ne viennent pas encore perturber plus nos compétitions.

Pour clore ce préambule, le calendrier des réunions de janvier à juin 2020 est remis à chaque membre de commission.

CALENDRIER DES REUNIONS de JANVIER à JUIN 2020

LIEU	JOURNEE	DATES de REUNION	PARUTION SUR LE SITE
ROUEN	Plénière	Le 20/01/2019	
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	05 et 12 JANVIER	27 et 28/01/2020	5 FEVRIER 2020
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	19 et 26 JANVIER	10 et 11/02/2020	19 FEVRIER 2020
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	02 et 09 FEVRIER	24 et 25/02/2020	02 MARS 2020



DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	16 et 23 FEVRIER	09 et 10/03/2020	16 MARS 2020
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	01 et 08 MARS	23 et 24/03/2020	01 AVRIL 2020
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	15 et 22 MARS	06 et 07/04/2020	15 AVRIL 2020
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	29 MARS et 05 AVRIL	20 et 21/04/2020	29 AVRIL 2020
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	12 et 19 AVRIL	04 et 05/05/2020	12 MAI 2020
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	26 AVRIL ET 03 MAI	18 et 19/05/2020	26 MAI 2020
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	10 et 17 MAI	02/06/2020	10 JUIN 2020
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	24 et 31 MAI	15 et 16/06/2020	24 JUIN 2020

La réunion plénière de fin de saison 2019/2020, organisée sur l'Antenne du Havre prévue le lundi 22 juin 2020.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE COUPE DU DFSM

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

Matchs du 3^{ème} tour du 17 novembre 2019, joués le 05 janvier 2020

Match n° 22187525 ENT. SAINT VIGOR-SAINT AUBIN / US OUDALLE

Match n° 22187528 ASC TOUSSAINT / ES PLATEAU FOUCHARMONT REALCAMP

Match n° 22187533 AS OURVILLE EN CAUX / FC OFFRANVILLE

Les 3 rencontres ont été inversées et homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match du 3^{ème} tour du 17 novembre 2019, joué le 19 janvier 2020

Match n° 22187532 US VALLEES CAUDEBEC / FC LE TRAIT - DUCLAIR

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

Matchs du 3^{ème} tour du 17 novembre 2019, joués le 05 janvier 2020

Rappel

La Commission informe les clubs que la même personne ne peut être inscrite, entraîneur ou dirigeant et police du terrain, sur le même match.



Match n° 22198169 AS LANQUETOT (1) / ENTENTE S ETOUTEVILLE YVECRIQUE (3)
Match n° 22198170 FC YPORT (3) / LE HAVRE AC (3)
Match n° 22198172 AS LA CERLANGUE (1) / GAINNEVILLE AC (1), joué sur les installations de GAINNEVILLE
Match n° 22198187 AS FAUVILLE (4) / MANEGLISE FC (1)
Match n° 22198191 SAINT AUBIN DE ROUTOT (1) / FC SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE (2), joué sur les installations de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE
Match n° 22198193 FC SAINT CLAIRAIS (1) / ESM GONFREVILLE (3), joué sur les installations de GONFREVILLE
Match n° 22198206 O BELMESNIL (3) / ES MONTIGNY VAUPALIERE (1), joué sur les installations de MONTIGNY.
Match n° 22198208 ESPC SAINT GILLES ETAINHUS (2) / RC HAVRAIS (3)
Match n° 22198211 FC DES COPAINS D'ABORD (1) / ANNEVILLE FC (1)
Les 9 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22198212 US HOUPEVILLE (1) / YERVILLE FC (3), joué sur les installations de YERVILLE.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au YERVILLE FC

Match n° 22198213 FC DES VILLAGES (1) / FC DE VILLERS ECALLES (1), joué sur les installations de VILLERS ECALLES
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22198214 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (3) / FC LE TRAIT DUCLAIR (3), joué sur les installations de LE TRAIT DUCLAIR
Réserves d'avant match déposées par le FC LE TRAIT DUCLAIR, confirmées.
Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 22198215 US SAINTE MARIE DES CHAMPS (1) / ES DU MONT GAILLARD (3)
Réserves d'avant de l'US SAINTE MARIE DES CHAMPS, non confirmées, non recevables en la forme.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US SAINTE MARIE DES CHAMPS.

Match n° 22198216 GASEG SAINT RIQUIER (2) / US CAP DE CAUX CRIQUETOT (3), joué sur les installations de CAP DE CAUX CRIQUETOT.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Matches du 3^{ème} tour du 17 novembre 2019, joués e 12 janvier 2020

Match n° 22198152 ASC TOUSSAINT (1) / JS SAINT NICOLAS BETHUNE (4), joué sur les installations de SAINT NICOLAS DE BETHUNE
Match n° 22198207 US CAILLY (1) / US SAINT LAURENT EN CAUX (1), joué sur les installations de SAINT LAURENT EN CAUX
Match n° 22198210 EN AVANT SAINT PIERRE (1) / ASL SIERVILLE (1), joué sur les installations de L SIERVILLE
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



Matches du 3^{ème} tour du 17 novembre 2019, joués le 19 janvier 2020

Match n° 22198171 AS RONCHEROLLES (2) / FC THOUBERVILLE (1), joué sur les installations de THOUBERVILLE.

Match arrêté à la 83^{ème} minute pour de faits disciplinaires, le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

§§§§

COUPE SENIORS APRES MIDI MATIN ANDRE CAILLOT

Match du 2^{ème} tour du 17 novembre 2019, joué le 22 décembre 2019

Match n° 22192584 AS ALLOUVILLE BELLEFOSSE / ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Matches du 2^{ème} tour du 17 novembre 2019, joués le 12 janvier 2020

Match n° 22192585 O DARNETAL 2 / FC NORD OUEST 2

Match n° 22192586 RC ETALONDES 2 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3

Match n° 22192588 FC GRUCHET LE VALASSE 2 / CA HARFLEUR BEAULIEU

Match n° 22192589 LE HAVRE S'PORT 2 / ES INTERC SAINT ANTOINE 2

Les 4 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match du 2^{ème} tour du 17 novembre 2019, joué le 19 janvier 2020

Match n° 22192587 JS SERQUEUX SAUMONT / AS BUCHY 2

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE SENIORS APRES MIDI MATIN JEAN MERAULT

Match du 2^{ème} tour du 17 novembre 2019, joué le 22 décembre 2019

Match n° 22192329 FC DU PETIT CAUX / BELLEVILLE SUR MER 2

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22192333 US GRAMMONT / AS PTT ROUEN

Réclamation d'après match de l'AS PTT ROUEN

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 22192650 AMS PETIVILLE / FC GRUCHET LE VALASSE

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Matches du 2^{ème} tour du 17 novembre 2019, joués le 12 janvier 2020

Match n° 22192328 O BELMESNIL / FC OFFRANVILLE 2

Match n° 22192330 FC FREVILLE BOUVILLE / YERVILLE FC

Match n° 22192331 US DOUDEVILLE / US VEAUVILLE LES BAONS

Match n° 22192332 AC BRAY EST / O DARNETAL

Match n° 22192651 AS SAINTE ADRESSE BUT / US GODERVILLE

Les 6 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



CALENDRIER DES MATCHS DES COUPES DEPARTEMENTALES

Les calendriers sont actualisés comme suit :

COUPE SENIORS VÉTÉRANS ANDRE STRAPPE

1/16^{èmes} de FINALE :22 mars 2020
QUARTS DE FINALE :26 avril 2020
DEMI-FINALES : 21 mai 2020
FINALE :14 juin 2020

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

4^{ème} TOUR : 16 février 2020
1/16^{èmes} de FINALE : 22 mars 2020
1/8^{èmes} de FINALE : 26 avril 2020
QUARTS DE FINALE : 8 mai 2020
DEMI-FINALES : 21 mai 2020
FINALE : 14 juin 2020

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT (DIVISION 3, DIVISION 4)

3^{ème} TOUR : 16 février 2020
1/16^{èmes} de FINALE : 22 mars 2020
1/8^{èmes} de FINALE : 26 avril 2020
QUARTS DE FINALE : 8 mai 2020
DEMI-FINALES : 21 mai 2020
FINALE : 14 juin 2020

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT (DIVISION 1, DIVISION 2)

3^{ème} TOUR : 16 février 2020
1/16^{èmes} de FINALE : 22 mars 2020
1/8^{èmes} de FINALE : 26 avril 2020
QUARTS DE FINALE : 8 mai 2020
DEMI-FINALES : 21 mai 2020
FINALE : 14 juin 2020

§§§§

Le Président de la Commission,

Laurent LEFEBVRE

Le Secrétaire de la Commission,

Jean Luc TIRET